

## QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ

**Costas KADIS**

**Pêche et océans**

### **1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

*Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?*

*Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?*

Ma formation universitaire et mon expérience professionnelle sont étroitement liées aux priorités essentielles de l'Union européenne, en particulier dans le domaine dont j'aurais la responsabilité.

Je suis biologiste, titulaire d'un doctorat en biologie de la conservation et professeur de préservation de la biodiversité. Mes recherches, financées par la Commission européenne et les Nations unies, sont axées sur la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources et portent aussi sur les aspects socio-économiques concernés. Au-delà de ma carrière universitaire, j'ai également été ministre de la santé (2007-2008), ministre de l'éducation et de la culture (2014-2018) et ministre de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement (2018-2023) à Chypre.

En tant que ministre de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement, j'ai supervisé la mise en œuvre des politiques liées à la pêche et à la recherche marine. J'ai notamment été responsable de la mise en œuvre de la politique commune de la pêche à Chypre et de l'élaboration du programme opérationnel 2021-2027 pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture du pays. En outre, en partenariat avec le vice-ministère du transport maritime, nous avons élaboré le plan d'aménagement de l'espace maritime chypriote. Nous avons également utilisé les instruments de l'Union européenne pour apporter un soutien financier aux pêcheurs confrontés à des difficultés, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Au cours de mon mandat de cinq ans, j'ai participé activement à la plupart des réunions du Conseil «Agriculture et pêche», au cours desquelles ont été abordés les politiques et les défis liés à la pêche et aux océans au niveau de l'Union.

Cette combinaison de connaissances et d'expérience sera particulièrement utile pour concevoir des politiques équilibrées, qui tiennent compte de tous les aspects concernés, dans le domaine dont je serais responsable.

En ce qui concerne la mise en œuvre des orientations politiques, ma priorité absolue sera de veiller à ce que les secteurs de la pêche et de l'aquaculture restent durables, compétitifs et résilients, et à ce que la filière européenne de la pêche bénéficie de conditions de concurrence équitables. Cet objectif guidera aussi mon action en ce qui concerne la définition d'une vision pour le secteur à l'horizon 2040. Dans cette perspective, j'associerai tous les acteurs concernés à l'évaluation complète de la PCP qui est déjà en cours et j'organiserai des dialogues sur la pêche et les océans. Il convient d'accorder la même attention aux dimensions environnementale et socio-économique de cette politique. Je m'appuierai sur les atouts recensés dans les conclusions de l'évaluation de la PCP et remédierai aux éventuelles lacunes constatées, en veillant à ce que la PCP soit adaptée au contexte actuel et capable de relever les défis qui s'annoncent pour le secteur. Parallèlement, je soutiendrai les États membres dans la mise en œuvre de l'acquis dans le secteur de la pêche, en les aidant à concevoir des mesures leur permettant

d'agir rapidement et efficacement, y compris moyennant un soutien technique de la Commission européenne au besoin.

Je proposerai également une approche globale visant à stimuler l'économie bleue et à veiller à la bonne gouvernance et à la santé de nos océans dans toutes leurs dimensions. Cela s'inscrira dans le cadre du pacte européen pour les océans, qui constituera un cadre de référence stratégique unique pour toutes les politiques liées aux océans. Je m'efforcerai d'optimiser les différentes utilisations de la mer, en vue de concilier les impératifs liés à la protection de la nature et aux énergies marines renouvelables, notamment, et les besoins des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Une nouvelle approche renforcée de l'aménagement de l'espace maritime constituera un point essentiel à cet égard. J'examinerai également la faisabilité de réserves européennes de carbone bleu et poursuivrai les efforts actuellement déployés pour faciliter la transition énergétique du secteur de la pêche. Je contribuerai également au plan d'adaptation au changement climatique, en veillant à ce qu'il prenne en considération la vulnérabilité de nos collectivités côtières et des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Je contribuerai à placer la recherche et l'innovation au cœur de notre économie en élaborant une stratégie de l'UE en matière de recherche et d'innovation océaniques.

J'élaborerai une approche stratégique pour une diplomatie des océans afin que l'UE maintienne et renforce son rôle de premier plan dans la définition du programme pour les océans au niveau mondial, en garantissant une utilisation équitable, durable et sûre de l'espace océanique et de ses ressources. Mes priorités seront de mobiliser les partenaires de l'Union pour ratifier rapidement le traité sur la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, lors de la conférence des Nations unies sur l'océan qui se tiendra à Nice en juin 2025, et de le mettre en œuvre dans le droit de l'Union. Dans le cadre de la diplomatie des océans de l'Union, je m'emploierai également à maintenir des conditions de concurrence équitables et à protéger notre filière européenne de la pêche contre la concurrence déloyale mondiale, notamment contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Je travaillerai également à une nouvelle génération d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable.

Les mesures susmentionnées contribueront à la réalisation des objectifs clés des orientations politiques de la Commission, à savoir la compétitivité de l'UE sur la scène mondiale et sa sécurité, notamment alimentaire.

Je suis déterminé à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, qui jouera un rôle clé dans la définition de notre vision à l'horizon 2040 pour le secteur de la pêche. J'accorderai une attention particulière à l'amélioration de la participation des femmes dans les secteurs de la pêche et de l'économie bleue, y compris par un potentiel renforcement des compétences ou un meilleur accès au financement pour les femmes entrepreneurs.

Je veillerai aussi à l'équilibre hommes-femmes au sein de mon équipe.

Je veillerai également à ce que le point de vue de la jeunesse soit pleinement pris en considération lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques relevant de ma responsabilité, notamment en organisant des dialogues réguliers avec la jeunesse. Pour attirer les jeunes générations, nous devons veiller à ce que la pêche et l'aquaculture soient rentables, numériques et durables, et à ce qu'elles correspondent aux valeurs, aux compétences et aux aspirations des jeunes. Si ma désignation est confirmée par le Parlement, j'organiserai un dialogue stratégique en faveur de la jeunesse dans les 100 premiers jours de mon mandat.

Je conserverai mon indépendance dans l'exercice de mes fonctions. Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration d'intérêts, j'ai démissionné de toutes mes activités passées et je démissionnerai de mon emploi actuel, dans le cadre duquel je suis actuellement en congé sans solde, dès ma confirmation en tant que commissaire.

## **2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen**

*Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?*

*Dans quelle mesure êtes-vous prêt à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?*

L'obligation de rendre des comptes, le respect et la collaboration avec les représentants des citoyens de l'Union, les députés au Parlement européen, sont fondamentaux dans la défense de nos valeurs démocratiques. Je suis

pleinement déterminé à travailler dans ce cadre. Telle a toujours été mon approche tout au long de ma carrière politique, à la tête de trois ministères différents.

Je considère que les contributions du Parlement sont essentielles au processus législatif. Les politiques européennes doivent répondre aux besoins des citoyens de l'Union et ces besoins sont représentés par le Parlement européen.

Je suis fermement déterminé à renforcer les relations privilégiées entre le Parlement européen et la Commission. Je souhaite établir une relation fondée sur l'ouverture d'esprit, la transparence et la confiance mutuelle.

Je veillerai à ce que le Parlement soit régulièrement informé de toutes les actions menées au titre des politiques relatives à la pêche et aux océans. Avec mes services, j'ai l'intention de donner plein effet aux dispositions de l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission, et j'accorderai une attention particulière à ces dispositions en ce qui concerne l'échange d'informations. En ce qui concerne le suivi des positions et demandes du Parlement européen, j'appliquerai les dispositions de l'accord-cadre et, dans mes domaines de compétence, je veillerai à ce que la Commission réponde aux résolutions et aux demandes formulées par le Parlement au titre de l'article 225 du TFUE. Je suis plus particulièrement déterminé à échanger avec le Parlement dans le cadre d'un dialogue structuré sur les politiques relevant de mon portefeuille, afin de permettre au Parlement d'exercer pleinement son contrôle démocratique. Je veillerai également à ce que les points de vue du Parlement européen, exprimés dans des résolutions ou des débats, soient pleinement pris en considération lors de l'élaboration des politiques relatives à la pêche et aux océans.

Je puis assurer que j'assumerai l'entière responsabilité politique des initiatives que je présenterai dans le domaine de la pêche et des océans, sans préjudice du principe de collégialité. Je pense qu'une bonne coopération interinstitutionnelle permettra de renforcer la légitimité et la responsabilité et contribuera à l'efficacité et à la bonne gouvernance.

Je m'engage à établir une relation ouverte et transparente avec les députés, fondée sur la confiance mutuelle et des échanges d'informations réguliers et complets, afin que le Parlement puisse exercer son rôle législatif et de contrôle. Il est de la plus haute importance à mes yeux d'entretenir de bonnes relations avec la commission de la pêche et les autres commissions concernées. Je serai disposé à participer à des réunions bilatérales et à communiquer directement avec les coordinateurs, rapporteurs et membres de ces commissions.

Conformément aux orientations politiques de la présidente élue, les services placés sous ma responsabilité élaboreront un rapport d'avancement annuel à l'intention du Parlement européen et du Conseil. Cela permettra d'assurer un suivi approprié de la mise en œuvre et du respect des mesures prises dans le cadre de mon portefeuille. Je rappelle que la Commission applique des normes de transparence très élevées à l'égard du Parlement européen en sa qualité de représentant des citoyens de l'Union européenne. Ces normes s'appliquent également aux réunions avec des représentants d'intérêts. Je veillerai aussi à ce que les points de vue du Parlement européen, exprimés dans des résolutions ou des débats, soient pleinement pris en considération lors de l'élaboration des politiques relatives à la pêche et aux océans.

Je suis déterminé à informer pleinement le Parlement européen de toutes les initiatives prévues et procédures en cours. À cet égard, il est essentiel que le Parlement et le Conseil soient traités sur un pied d'égalité en matière de partage des informations. Concrètement, je m'engage à informer le Parlement pleinement et en temps utile, conformément à l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission, en ce qui concerne les actes délégués et les accords internationaux.

#### Questions de la commission de la pêche

*3. Comment comptez-vous assurer l'équilibre entre la gestion durable des ressources halieutiques, la protection du milieu marin et la mise en place d'un secteur de la pêche sûr, rentable et durable, capable d'assurer le renouvellement des générations et la création d'emplois?*

La pêche est au cœur des collectivités côtières: elle est étroitement liée à leur identité, à leur patrimoine culturel et à leurs valeurs, et constitue une source essentielle de moyens de subsistance. La rentabilité à long terme du secteur de la pêche et sa capacité à attirer les jeunes générations dépendent de la bonne santé des océans et de la productivité des stocks halieutiques. Il est donc nécessaire de trouver un juste équilibre entre la gestion de nos ressources halieutiques, les revenus des pêcheurs et la protection de notre milieu marin.

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, j'ai l'intention d'atteindre cet équilibre en élaborant une vision à long terme pour un secteur de la pêche résilient, compétitif et durable avec une perspective à l'horizon 2040. Plusieurs résultats attendus contribueront à la réalisation de cet objectif. Une évaluation complète de la politique commune de la pêche (PCP), qui porte une attention particulière aux trois piliers du développement durable — environnemental, économique et social —, permettra de recenser les points forts et les faiblesses de cette politique. Sur cette base, je recommanderai à la Commission de proposer les mesures nécessaires pour affiner et renforcer cette politique pour l'avenir, le cas échéant.

Mon objectif est de garantir la compétitivité à long terme du secteur, ce qui contribuera également à créer des emplois et à attirer les jeunes générations, tout en continuant à accorder la priorité à la durabilité et à la protection du milieu marin. La protection de l'environnement est une condition préalable pour un secteur de la pêche prospère. Sans durabilité environnementale, il n'y a pas de durabilité socio-économique, car sans poisson, il n'y a pas de pêcheurs.

L'une des questions examinées dans le cadre de l'évaluation en cours sera de trouver des moyens de simplifier les règles existantes et de réduire la charge administrative pesant sur les pêcheurs. Le potentiel des technologies numériques et de l'intelligence artificielle devrait être pleinement exploité afin de rationaliser la collecte de données et les contrôles. Étant donné que les pêcheurs artisanaux représentent environ 80 % de la flotte de l'UE, l'évaluation sera l'occasion de trouver des moyens de soutenir davantage ce secteur. Il convient de mieux prendre en compte la dimension sociale de la pêche et de développer davantage les données et les indicateurs sociaux. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je plaiderai en faveur de la mise en œuvre de la convention internationale sur les normes de formation des gens de mer et de délivrance des brevets afin d'améliorer la formation et la certification, et j'œuvrerai, également en coopération avec les autres membres de la Commission, à l'amélioration des conditions de sécurité, y compris pour les petits navires de pêche. Je suis convaincu que de nouvelles mesures de soutien en ce qui concerne les pêcheurs artisanaux, la formation, le renforcement de la sécurité, la santé des stocks et un environnement numérique contribueraient à attirer davantage de jeunes vers le secteur de la pêche.

Parallèlement à l'évaluation de la PCP, je continuerai à soutenir les États membres dans la mise en œuvre adéquate des règles de la PCP et de l'acquis dans le secteur de la pêche afin de garantir la durabilité de nos pêcheries. Je me réjouis de constater que la mise en œuvre continue de la PCP a entraîné une amélioration de la biomasse pour un certain nombre de stocks halieutiques. Nous devons poursuivre sur cette voie positive et œuvrer en faveur de la reconstitution de nos stocks halieutiques et de la restauration de la santé de nos océans et de nos mers.

La protection plus large du milieu marin fera également partie de l'équation. Le pacte européen pour les océans contribuera lui aussi à cet objectif, en établissant un cadre global qui tienne effectivement compte de toutes les politiques de l'Union ayant une incidence sur la santé des océans et les moyens de subsistance des pêcheurs et des collectivités côtières. Je veillerai à ce que les objectifs convenus pour protéger nos mers et leur biodiversité soient atteints au cours de ce mandat.

Dans le cadre d'une stratégie de l'UE en matière de recherche et d'innovation océaniques, j'élaborerai également un programme global pour la connaissance du milieu marin et l'innovation et l'investissement dans le secteur maritime. Cela permettra de garantir la disponibilité des données, des connaissances scientifiques et des fonds nécessaires pour prendre et mettre en œuvre les décisions qui sont indispensables pour garantir une approche équilibrée de la gestion de la pêche, et pour améliorer encore la rentabilité du secteur.

*4. Outre la poursuite de la mise en œuvre pleine et entière de la PCP, envisagez-vous des réformes concrètes de l'obligation de débarquement, notamment des solutions de remplacement, ainsi que l'introduction de TAC pluriannuels, l'amélioration de la mise en œuvre d'une approche fondée sur les écosystèmes ou l'encouragement de la recherche de nouvelles techniques de pêche durable?*

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, l'une des grandes priorités de mon mandat sera de mettre en place un secteur de la pêche compétitif, durable et résilient bénéficiant de conditions de concurrence équitables tout au long de la chaîne de valeur. Cela nécessite, d'une part, d'agir sur la scène mondiale vis-à-vis de nos partenaires dans le domaine de la gestion de la pêche et des relations commerciales et, d'autre part, de mener une réflexion sur la manière dont nous gérons la pêche au sein de l'UE. L'adéquation du cadre juridique applicable et les modalités de sa mise en œuvre sont essentielles pour définir les conditions dans lesquelles nos secteurs opèrent et les possibilités dont ils disposent pour se développer, innover et devenir plus rentables, tout en laissant aux générations futures un héritage durable.

Par conséquent, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, mon premier objectif sera de mener à bien l'évaluation en cours du règlement relatif à la politique commune de la pêche dans le respect des normes les plus élevées en ce qui concerne l'amélioration de la réglementation. Un examen concret de l'obligation de débarquement est également prévu dans ce contexte. Il est important de recueillir des données complètes et de qualité pour évaluer les résultats obtenus par l'obligation de débarquement, comprendre comment elle fonctionne actuellement et pourquoi elle fonctionne de cette manière. Dans le même temps, je suis fermement convaincu que la qualité d'une législation ne se mesure qu'à l'aune de sa mise en œuvre. Par conséquent, pendant que l'évaluation est en cours, il est tout aussi important de poursuivre la mise en œuvre de l'acquis dans le domaine de la pêche, dans toutes ses dimensions, y compris le règlement relatif à la PCP et les règles de contrôle de la pêche récemment révisées. À cet égard, j'aiderai les États membres à élaborer des mesures d'intervention rapides et efficaces, y compris avec le soutien technique de la Commission européenne, le cas échéant. Toute décision visant à affiner ou à renforcer le règlement relatif à la PCP devrait être fondée sur des données probantes et sur un dialogue sur la mise en œuvre associant toutes les parties prenantes concernées, viser à remédier aux faiblesses constatées, tout en s'appuyant sur les résultats positifs obtenus jusqu'à présent, et être accompagnée d'une évaluation des incidences environnementales et socio-économiques. Enfin, toute action éventuelle concernant spécifiquement l'obligation de débarquement doit se fonder sur des preuves scientifiques et tenir pleinement compte de l'objectif premier poursuivi, à savoir encourager la sélectivité des engins et éviter les rejets inutiles de poisson en mer. Les données montrent qu'avant l'introduction de l'obligation de débarquement, les rejets en mer pouvaient dans certains cas représenter 40 %, bien que presque aucun rejet n'ait été signalé par les opérateurs. Cette pratique engendrait non seulement du gaspillage, mais elle entraînait également l'impossibilité de connaître l'état des stocks, qui est essentiel pour fixer les possibilités de pêche. Le développement et l'utilisation de techniques de pêche innovantes peuvent, d'une part, faciliter une plus grande sélectivité et, d'autre part, rendre notre flotte plus efficace et donc plus rentable. C'est pourquoi, si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, j'encouragerai la poursuite des investissements dans la collecte de données, la science, la recherche et l'innovation afin d'aider les gestionnaires de la pêche et nos pêcheurs à se doter des meilleures connaissances et technologies pour pouvoir prendre les meilleures décisions afin de pêcher de manière plus responsable et donc plus durable. Il s'agira d'un aspect essentiel dans le cadre de la stratégie pour la recherche et l'innovation océaniques, que je serai chargé de présenter si ma désignation est confirmée, et je ferai de la connaissance du milieu marin, de l'innovation et de l'investissement dans le secteur maritime un pilier fondamental du pacte européen pour les océans.

Les considérations liées aux écosystèmes sont déjà des éléments importants de la PCP et de sa mise en œuvre actuelle. Parallèlement à l'évolution de la science vers davantage d'interdisciplinarité et de transdisciplinarité, je souhaite que l'approche fondée sur les écosystèmes gagne progressivement en importance en vue d'une approche plus globale.

Enfin, permettez-moi de souligner que nous devons prendre en compte tous les aspects: la conservation des ressources naturelles, l'importance socio-économique de la pêche pour les collectivités ainsi que l'approvisionnement en poisson de qualité à un prix abordable.

En ce qui concerne les totaux admissibles des captures (TAC) pluriannuels, j'ai l'intention, si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, de demander aux organismes scientifiques compétents de fournir des avis sur la base desquels la Commission pourrait proposer des quotas de pêche supplémentaires pour deux ans ou plus, en commençant par les stocks gérés exclusivement par l'Union.

*5. Comment comptez-vous améliorer l'égalité des chances pour les pêcheurs et les producteurs aquacoles de l'Union, en particulier les pêcheurs artisanaux, améliorer les relations avec les pays tiers et concilier l'ambition de l'Union de «montrer l'exemple» avec l'objectif de la PCP consistant à garantir des conditions de concurrence équitable entre tous les opérateurs, ceux de l'Union comme ceux de pays tiers tels que le Royaume-Uni ou la Norvège, ainsi qu'avec la lutte effective contre les pratiques de pêche INN?*

En ce qui concerne l'égalité des chances, je pense non seulement aux pêcheurs artisanaux et aux pêcheurs à grande échelle, mais aussi à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes opérant dans le secteur, ainsi qu'à la nécessité de préserver l'attrait des emplois pour les pêcheurs expérimentés comme pour les nouveaux venus, afin d'assurer le renouvellement des générations dans le secteur. Tous les pêcheurs devraient bénéficier de chances égales, prospérer et contribuer au bien-être économique et social de leurs communautés.

La pêche artisanale joue un rôle socio-économique très important dans nos collectivités côtières. Cette flotte représente la majorité des navires de pêche immatriculés dans l'Union (76 %) et près de la moitié des emplois dans le secteur de la pêche dans l'Union (49 %). Chaque segment de flotte est confronté à des défis et à des pressions spécifiques, qui varient également d'un bassin maritime à l'autre. Je suis conscient que l'un des défis pour la

compétitivité des pêcheurs artisanaux en particulier est l'accès aux possibilités de pêche. Bien que le choix des critères d'attribution relève pleinement de la compétence des autorités nationales, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je dialoguerai en amont avec les États membres sur la manière d'améliorer la situation dans leur contexte national. Parallèlement à la publication d'un vade-mecum sur la répartition des possibilités de pêche, je me pencherai plus attentivement sur la bonne mise en œuvre des règles. Je n'hésiterai pas à recommander des modifications de la politique si cela s'avère nécessaire. J'examinerai plus avant la diversification de la pêche et sa combinaison avec d'autres activités telles que le tourisme.

Un défi commun à tous les pêcheurs et producteurs aquacoles de l'Union est de bénéficier de conditions de concurrence équitables vis-à-vis des importations en provenance de pays tiers et de garantir une concurrence loyale avec les pêcheurs et producteurs de ces pays. L'UE applique des contrôles rigoureux pour faire en sorte que les denrées alimentaires importées respectent des normes élevées en matière de protection et de sécurité des consommateurs. L'amélioration des conditions de concurrence avec les pays tiers en ce qui concerne la durabilité sociale et environnementale sera l'une de mes principales priorités si ma désignation en tant que commissaire est confirmée. Il s'agira également d'un pilier essentiel de l'approche stratégique actualisée de l'action extérieure dans le domaine de la pêche que la présidente élue de la Commission m'a invitée à développer, et dans le cadre de laquelle j'entends examiner ce que nous pouvons faire de plus et quelles nouveautés nous pouvons introduire.

L'Union devrait continuer à montrer l'exemple en affirmant sa puissance au sein de différentes instances internationales. Les efforts visant à promouvoir une aquaculture et une pêche durables à l'échelle mondiale grâce à la participation de l'Union à des organisations multilatérales et régionales telles que la FAO et sa Commission générale des pêches pour la Méditerranée, ainsi qu'à toutes les autres organisations régionales de gestion des pêches, doivent se poursuivre sans relâche. L'Union a déjà promu avec succès les principes fondamentaux de la politique commune de la pêche dans le cadre de la stratégie 2030 de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée: rendement maximal durable, plans pluriannuels, régionalisation et protection des espèces vulnérables et des habitats sensibles.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'insisterai également pour que, dans des enceintes internationales telles que les organisations régionales de gestion des pêches, l'Union encourage systématiquement l'adoption de normes conformes à la PCP. Mon objectif est de créer des conditions de concurrence équitables en alignant les autres acteurs sur les normes de l'Union. Nous devrions utiliser tous les outils dont nous disposons, y compris l'accès au marché, pour collaborer avec les pays partenaires. La gestion durable de la pêche en haute mer n'est possible que si chacun s'engage dans ce sens.

À la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union et de sa politique commune de la pêche (PCP), l'accord de commerce et de coopération UE-Royaume-Uni a établi un nouveau cadre pour la gestion conjointe des stocks partagés dans l'Atlantique du Nord-Est.

Dans ce contexte, ainsi que dans le cadre d'autres accords bilatéraux et organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), je continuerai à coopérer avec les pays tiers concernés afin de maintenir des normes élevées en matière de durabilité et de garantir une part de quota et des conditions de concurrence équitables. Pour ce faire, j'ai l'intention, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée:

- 1) d'exploiter toutes les possibilités pour promouvoir la résilience et la compétitivité du secteur en liant la pêche aux relations globales avec nos voisins, en particulier dans l'Atlantique du Nord-Est;
- 2) d'accorder une attention particulière au contrôle du respect des engagements internationaux et à la garantie de la stabilité après 2026, en particulier dans le contexte de la rubrique «Pêche» de l'accord de commerce et de coopération UE-Royaume-Uni, et de coopérer étroitement avec le Royaume-Uni afin de promouvoir la durabilité et de réduire au minimum l'incidence de toute divergence réglementaire;
- 3) d'encourager la création d'alliances dans la région et le renforcement de la coopération avec les autres États côtiers dans les domaines d'intérêt commun;
- 4) de soutenir le dialogue de haut niveau avec la Norvège afin de garantir le respect des droits de pêche de l'Union dans le Svalbard, notamment en ce qui concerne le cabillaud, et la poursuite de la pêche durable, légitime et bien établie de l'Union dans la mer de Barents.

Enfin, je continuerai à défendre les quotas de l'Union et à garantir l'accès des navires de l'Union aux eaux de nos partenaires, ce qui est essentiel pour la résilience et la compétitivité du secteur de la pêche dans un contexte en constante évolution.

La lutte contre la pêche INN est un élément crucial pour garantir des conditions de concurrence équitables. Je collaborerai pleinement avec le Parlement européen et le Conseil pour faire en sorte que nous puissions adopter prochainement la modification du règlement (UE) n° 1026/2012, ce qui permettra à l'Union de prendre des mesures appropriées à l'égard des pays qui pratiquent une pêche non durable. Si ma désignation est confirmée, deux aspects importants seront couverts au cours de mon mandat: premièrement, pour que l'Union soit crédible à l'échelle internationale, le respect des règles doit être garanti sur le plan interne. Tel est le point de départ pour promouvoir les valeurs et les normes de la PCP en dehors de l'Union. Je me concentrerai donc sur la mise en œuvre progressive mais intégrale et en temps utile du système révisé de contrôle de la pêche, ainsi que sur le déploiement du système numérique de certification des captures INN en tant qu'outil de protection de notre marché, de nos consommateurs et de nos pêcheurs contre les importations de produits de la pêche INN en provenance de pays tiers. Deuxièmement, je suis convaincu que la protection de notre marché contre les importations de produits de la pêche INN n'est pas suffisante. J'ai donc l'intention de poursuivre une diplomatie active avec les pays tiers sur la pêche INN. Le système de cartons établi par le règlement INN s'est révélé être un outil solide et j'ai l'intention, au cours de mon mandat, d'aider les pays tiers et de les orienter vers un système adéquat de contrôle de la pêche et de respect des règles en la matière, mais je n'hésiterai pas à recommander tous les types de mesures prévues dans notre législation, le cas échéant.

Des conditions de concurrence équitables au service de la durabilité de la pêche dans le monde entier vont au-delà de mesures de gestion de la pêche. Nous devons réfléchir à la manière dont l'Union, grand importateur de produits aquatiques, commerce avec le reste du monde. Si ma désignation est confirmée, j'entends mettre fortement l'accent sur les différents instruments dont dispose l'Union pour tirer parti de son pouvoir de marché, que ce soit en matière de traçabilité des produits importés et d'informations pertinentes pour les consommateurs, ou dans le cadre d'une gestion conjointe de la pêche avec les pays tiers ou de nos instruments de politique commerciale. L'un des changements majeurs que je souhaite apporter dans le cadre de mon mandat est de mettre un terme aux subventions publiques qui renforcent les capacités de pêche, au moyen d'un nouvel accord dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Je travaillerai très étroitement avec le commissaire au commerce à cet effet.

*6. Comment comptez-vous coordonner toutes les politiques pertinentes dans le cadre du pacte européen pour les océans et associer les collectivités côtières et les secteurs de la pêche et de l'aquaculture au processus d'élaboration et de mise en œuvre du pacte?*

Aujourd'hui, nos océans sont confrontés à de multiples crises, qui constituent également un défi pour les collectivités côtières et les secteurs de l'économie bleue qui dépendent de la santé des océans pour leurs moyens de subsistance et leur prospérité. Par conséquent, nous devons adopter une vision globale de la manière dont nous interagissons avec les océans: comment nous influons sur les océans, comment ceux-ci influent sur nous, et quelles possibilités nous pouvons tirer des océans, en reconnaissant leur importance sur le plan géopolitique, de la souveraineté alimentaire, de la compétitivité, de la durabilité et de l'atténuation du changement climatique, ces aspects étant tous intrinsèquement liés au bien-être mondial.

Je suis convaincu que, si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je pourrai compter sur la collaboration de tous les membres de la Commission pour concevoir et faire progresser le pacte européen pour les océans en tant que cadre de référence stratégique unique pour les océans. Je serai le chef de file de cette initiative et je solliciterai en particulier la contribution de mes collègues commissaires à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive, aux transports, à l'énergie et au logement, au commerce et au climat, ainsi que celle du vice-président exécutif chargé de la cohésion et des réformes.

Le pacte européen pour les océans doit être inclusif et élaboré en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées. Je m'emploierai à le rendre inclusif, en particulier dans le cadre des dialogues sur la pêche et les océans et d'autres consultations approfondies, y compris avec les honorables parlementaires. La Journée maritime européenne, organisée chaque année par une ville côtière européenne différente, est une plateforme importante permettant aux parties prenantes de se rencontrer et de dialoguer sur des questions liées aux océans, y compris sur le pacte européen pour les océans. Afin d'amplifier l'engagement au niveau local dans l'ensemble de l'Union, cet événement sera complété par des initiatives locales organisées dans différents États membres dans le cadre de la «Journée maritime européenne dans mon pays». Je veillerai à ce que les jeunes générations s'associent à toutes ces initiatives. Je continuerai également à dialoguer avec les collectivités côtières, y compris les secteurs de la

pêche et de l'aquaculture, et à associer les parties prenantes non seulement à la conception du pacte, mais aussi à son déploiement sur le terrain et dans nos futures politiques.

Si ma désignation est confirmée, je m'efforcerai de présenter le pacte européen pour les océans à temps pour la troisième conférence des Nations unies sur les océans, qui se tiendra à Nice en juin 2025, et je renforcerai ainsi le rôle de premier plan joué par l'Union dans la définition du programme mondial pour les océans.

*7. Comment comptez-vous renforcer le secteur européen de l'aquaculture durable, notamment la production d'algues, et améliorer, par une indication sur l'étiquette, l'information des consommateurs à propos de l'origine des produits ou de produits végétaux commercialisés sous la désignation de poisson?*

L'aquaculture durable, notamment la production d'algues, joue un rôle important pour garantir un approvisionnement durable en aliments d'origine aquatique dans l'Union européenne. Si ma désignation à la fonction de commissaire est confirmée, j'intensifierai les efforts visant à mettre pleinement en œuvre la vision d'une aquaculture européenne plus compétitive, plus résiliente et plus durable, qui a été exposée dans les orientations stratégiques de la Commission pour l'aquaculture dans l'UE adoptées en 2021. Cela permettra non seulement d'accroître la contribution de l'aquaculture à la souveraineté alimentaire de l'Union, mais aussi de contribuer à la transition écologique, en améliorant l'acceptation sociale et l'information des consommateurs et en renforçant les connaissances et l'innovation. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de prendre des mesures dans un large éventail de domaines, qu'il s'agisse de simplifier la réglementation et les procédures d'octroi de licences, de prévoir un espace approprié pour permettre à l'aquaculture de se développer, d'adapter l'aquaculture aux effets du changement climatique ou de faire en sorte que le secteur s'approprie l'innovation.

La Commission a déjà pris plusieurs mesures pour réaliser l'important potentiel de croissance durable de l'aquaculture dans l'UE, conformément à cette stratégie. Une plateforme en ligne contenant des connaissances approfondies en rapport avec le développement durable du secteur a été mise en place et des lignes directrices sur les bonnes pratiques ont déjà été et continueront d'être élaborées dans des domaines clés tels que la rationalisation des cadres réglementaires et administratifs, la planification de l'espace destiné à l'aquaculture marine, l'adaptation au changement climatique, la transition énergétique, la planification de l'espace et de l'accès à l'eau pour l'aquaculture en eau douce et terrestre, ainsi que l'amélioration des performances environnementales et du bien-être des poissons. Les travaux sur le bien-être des poissons seront soutenus par le nouveau centre de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux aquatiques, établi en février 2024.

Si ma désignation est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec le Conseil et le Parlement européen pour veiller à ce qu'un degré de priorité suffisant soit accordé à ce secteur et à ce que tout le potentiel de l'aquaculture puisse être exploité dans l'UE. J'utiliserai l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des orientations stratégiques pour une aquaculture plus durable et compétitive dans l'UE, prévue en 2025, pour dresser le bilan en ce qui concerne la mise en œuvre de cette vision et son impact concret. Sur la base de cette évaluation, j'examinerai si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs et, si oui, lesquelles. Cette évaluation contribuera également à l'évaluation du règlement relatif à la PCP et à la vision pour la pêche et l'aquaculture à l'horizon 2040. L'aquaculture durable sera également un élément essentiel du pacte européen pour les océans. En outre, début 2025, je lancerai une campagne de communication afin d'accroître la sensibilisation, la compréhension et l'acceptation de l'aquaculture dans l'Union.

En 2022, la Commission a adopté une initiative spécifique de l'UE sur les algues visant à soutenir la production durable, la consommation sûre et l'utilisation innovante des algues dans l'Union. Si ma désignation est confirmée, je sensibiliserai aux avantages d'un secteur des algues fort dans l'UE et je soutiendrai la mise en œuvre des 23 actions prévues dans le cadre de cette initiative, y compris celles visant à rationaliser l'octroi de licences et l'attribution de l'espace maritime, ainsi qu'à faire mieux connaître les bienfaits des algues pour les personnes et la planète et à mener des travaux de recherche et d'analyse des politiques.

En outre, je veillerai à ce que l'aquaculture, y compris les algues, fasse partie des efforts et du soutien que nous apportons dans le domaine de la recherche et de l'innovation, également dans le cadre de la stratégie pour la recherche et l'innovation océaniques que j'élaborerai, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée.

Une information claire et fiable au moyen d'une indication sur l'étiquette est essentielle pour permettre aux consommateurs de prendre des décisions d'achat éclairées qui favorisent des choix durables. Les informations à propos de l'origine sont particulièrement importantes pour les consommateurs, car elles leur apportent la transparence dont ils ont besoin pour opérer des choix. S'ils savent d'où proviennent les produits de la mer, les consommateurs peuvent soutenir activement les communautés de pêcheurs locales, y compris les petits opérateurs.



Le règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture (OCM) traite des exigences en matière d'information des consommateurs. Ce règlement prévoit que des informations essentielles doivent figurer sur l'étiquette des produits vendus dans l'UE, telles que le nom de l'espèce, la méthode de production, la zone de capture ou d'élevage, ainsi que le type d'engin de pêche utilisé. Toutefois, ces exigences ne s'appliquent pas aux produits transformés, pour lesquels il n'est pas obligatoire de fournir des informations détaillées, par exemple sur l'origine des matières premières utilisées.

L'évaluation en cours de la PCP portera également sur les dispositions de l'OCM et examinera si les règles en vigueur en matière d'étiquetage fournissent aux consommateurs des informations adéquates, ou si des exigences supplémentaires sont nécessaires afin de mieux éclairer leurs décisions d'achat. Je m'engage à examiner spécifiquement cette question à la suite de cette évaluation.

Parallèlement, je poursuivrai la collaboration avec les États membres pour garantir une mise en œuvre sans heurts des dispositions relatives à la traçabilité dans le cadre des règles de contrôle de la pêche récemment révisées, qui s'étendront progressivement aux produits préparés et conservés et intégreront les progrès technologiques et la simplification qui découle de la transition vers un système numérique.

Il importe également de reconnaître le rôle essentiel que jouent les États membres pour faire en sorte que les exigences en matière d'étiquetage soient effectivement mises en œuvre sur le terrain. Si ma désignation est confirmée, je collaborerai avec les États membres pour étudier les moyens qui leur permettront de renforcer leurs systèmes d'application et de contrôle, afin que tous les produits, y compris ceux qui sont importés de pays tiers, respectent nos règles en matière d'étiquetage et fournissent aux consommateurs des informations exactes. Je suis déterminé à répondre aux préoccupations des producteurs et des consommateurs de l'UE et à promouvoir des conditions de concurrence équitables pour tous les produits, indépendamment de leur origine.

Les produits d'origine végétale constituent un marché en croissance, mais qui reste très restreint. Ces produits doivent être clairement reconnaissables en tant que tels, grâce à une information adéquate des consommateurs. À cet effet, je lancerai en 2025 un système de notation en ligne, qui donnera aux acteurs de l'Union dans la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'aux consommateurs, les moyens de faire des choix durables sur la base de notes en matière de durabilité attribuées aux produits de certains stocks.

#### Questions de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

*8. Comment comptez-vous faire en sorte que la protection des écosystèmes marins et de la biodiversité des océans aille de pair avec une économie bleue durable, viable et compétitive en Europe? Que comptez-vous faire pour que toutes les zones marines protégées soient effectivement gérées conformément à la législation relative à la nature et aux engagements internationaux pris par l'Union? Quelles actions envisagez-vous pour réduire notablement les déchets marins et lutter contre la pollution des mers et des eaux douces et comment comptez-vous encourager cette action à l'échelon international? Comment comptez-vous renforcer le potentiel de séquestration du carbone bleu dans l'Union et accélérer la restauration et la protection des écosystèmes à fort potentiel de séquestration du carbone tels que les mangroves, les prairies sous-marines et les marais salants dans le cadre de votre stratégie globale d'adaptation au changement climatique? Comment comptez-vous assurer la coordination des secteurs de l'économie bleue tels que les technologies renouvelables en mer dans le cadre de la planification de l'espace maritime afin d'éviter les conflits avec les mesures de protection du milieu marin, la pêche durable et les intérêts des collectivités côtières? Compte tenu de la position actuelle de l'Union sur l'exploitation des grands fonds marins, qui préconise de faire preuve de précaution dans l'attente d'études scientifiques plus poussées, quelles sont vos intentions à propos de cette question? Comment comptez-vous faire en sorte que l'Union européenne reste pionnière dans la définition des normes mondiales, la recherche d'un consensus en vue de l'application du traité sur la biodiversité en haute mer et d'autres instruments de gouvernance des océans et la promotion des objectifs de l'ODD n° 14?*

Un océan en bonne santé est un océan productif. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je veillerai à ce que nous poursuivions la mise en œuvre de mesures de conservation efficaces et fondées sur des données scientifiques, telles que des zones marines protégées et des pratiques de pêche plus durables. La mise en œuvre et l'application correctes de l'acquis de l'UE ainsi que des obligations internationales de l'Union resteront essentielles.

Il sera également fondamental de veiller à ce que la planification de l'espace maritime permette d'assurer un équilibre entre la protection de nos océans et la rentabilité des activités en mer. J'accorderai notamment une attention particulière, dès la conception, aux possibilités offertes par la polyvalence de l'espace marin.

Si ma désignation est confirmée, j'encouragerai le recours à des instruments tels que «BlueInvest» pour soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat dans le domaine des technologies et des modèles économiques durables, ce soutien étant, selon moi, également essentiel. À titre d'exemple, j'aimerais mentionner l'initiative de l'UE relative aux algues, qui vise à soutenir le développement et l'expansion de l'aquaculture régénératrice dans l'UE qui, d'une part, fournit des produits à faible intensité de carbone pour le marché de l'UE et, d'autre part, élimine l'excès de nutriments et de carbone, réduisant ainsi l'eutrophisation et l'acidification des océans.

Enfin, en encourageant des modes de consommation responsables, nous pouvons créer une demande de produits durables et soutenir une économie océanique saine.

Cette approche, qui regroupera les différents axes de travail mentionnés ci-dessus dans le cadre du futur pacte européen pour les océans, créera les conditions propices à une économie bleue compétitive et économiquement viable pour l'avenir, tout en préservant, voire en rétablissant, la bonne santé de nos océans.

La dimension environnementale fait partie intégrante de la politique commune de la pêche et de ses objectifs. Elle complète le cadre juridique solide déjà en place en matière de protection et de restauration de la nature: la directive «Habitats» et la directive «Oiseaux», qui constituent le fondement du réseau Natura 2000, qui comprend également de nombreuses zones marines protégées, ainsi que la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin», qui vise à garantir le bon état écologique de toutes les eaux marines et impose aux États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures spécifiques pour la gestion et la protection des zones marines protégées, en veillant à ce qu'elles contribuent aux objectifs généraux en matière de biodiversité marine. Enfin, le règlement sur la restauration de la nature, qui a été adopté récemment, sera également essentiel pour restaurer les écosystèmes marins dégradés et renforcer leur résilience.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec la commissaire à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive pour faire en sorte que les États membres mettent en œuvre la législation pertinente afin d'atteindre l'objectif stratégique de la stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, à savoir protéger 30 % des mers de l'Union, dont 10 % dans le cadre d'une protection stricte, et veiller à ce que des mesures adéquates de gestion de la pêche soient en place pour toutes nos zones marines protégées d'ici à 2030.

J'encouragerai les États membres à tirer pleinement parti des possibilités offertes par la PCP et par la directive sur la planification de l'espace maritime pour mettre en œuvre des mesures et une planification efficaces à l'appui des objectifs de chaque zone marine protégée, afin que nous puissions limiter l'incidence des activités économiques sur les écosystèmes marins tout en créant les conditions propices à des secteurs et des collectivités côtières forts et résilients. Il s'agira également d'adopter des mesures de soutien en faveur de la décarbonation de la flotte.

Nos mers sont fortement touchées par ce qui se passe sur nos terres. Les nutriments qui proviennent en grande partie de l'agriculture sont à l'origine de l'eutrophisation du milieu marin. La majorité des déchets plastiques dans le milieu marin sont d'origine terrestre. Cela suscite des préoccupations pour la santé, dégrade notre milieu marin et entraîne des conséquences et des coûts inutiles pour les secteurs qui dépendent de la mer, comme la pêche et le tourisme. C'est la raison pour laquelle, si ma désignation est confirmée, je collaborerai avec la commissaire à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive, tant dans le cadre de la stratégie de résilience pour l'eau que dans celui du pacte européen pour les océans, dont je serai le chef de file, afin de garantir la bonne santé et la résilience de nos rivières, de nos mers et de nos zones côtières. Ces initiatives contribueront également aux travaux sur l'adaptation au changement climatique.

À partir de 2026, les États membres devront inclure les zones humides, y compris le carbone bleu, dans les inventaires des émissions qu'ils présentent à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et dans leurs objectifs au titre du règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie. En vertu du règlement sur la restauration de la nature, ils doivent faire en sorte que 90 % des habitats des écosystèmes marins soient en bon état et, à cette fin, ils doivent mettre en place, d'ici à 2030, des mesures de restauration sur au moins 30 % de la surface totale qui n'est pas en bon état.

Si ma désignation est confirmée, j'élaborerai un plan en vue d'une approche commune de l'Union pour la collecte et le traitement des données nécessaires afin d'évaluer le rôle du carbone bleu et d'autres zones humides dans la réalisation des objectifs de l'Union en matière de climat et de protection de la nature. Cette approche facilitera l'élaboration de nouveaux modèles économiques fondés sur des incitations pour que les activités existantes telles que l'aquaculture coexistent avec la nature et contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela permettra de créer de nouvelles activités innovantes, comme la certification des absorptions de carbone.

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je renforcerai notre approche de la planification de l'espace maritime afin de contribuer à optimiser les différentes utilisations de la mer et le potentiel économique de l'océan, tout en préservant leur santé et leur résilience.

La directive sur la planification de l'espace maritime impose déjà aux États membres d'utiliser l'approche fondée sur les écosystèmes, qui est un élément central de la législation de l'Union en matière de protection du milieu marin (notamment la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»).

Toutefois, nous devons redoubler d'efforts pour aider les États membres à mettre en pratique tous ces principes et, à cet égard, le pacte européen pour les océans aura un rôle important à jouer.

Au niveau de l'UE, j'organiserai des dialogues sur la pêche et les océans, notamment pour débattre de l'utilisation de l'espace marin, dans le prolongement des travaux de qualité réalisés par le forum bleu pour les utilisateurs de la mer. Je continuerai à travailler en étroite collaboration avec les États membres pour concrétiser nos engagements et faire en sorte que notre politique soit adaptée aux défis et aux objectifs en matière de planification de l'espace jusqu'en 2050.

L'ensemble de cette démarche représentera la contribution de l'Union à la réalisation de l'objectif de développement durable pertinent (ODD n° 14) et de ses objectifs en matière de biodiversité et de réduction de la pollution, et lui permettra de continuer d'être pionnière dans la définition des normes mondiales. La reproduction, à l'échelle mondiale, des efforts consentis au niveau de l'UE garantira également l'adhésion de nos propres secteurs de l'économie bleue. Concrètement, je défendrai les efforts déployés au niveau mondial en faveur de la protection et de la restauration des océans et je respecterai l'engagement mondial pris dans le cadre de l'accord mondial sur la biodiversité de Kunming-Montréal de protéger au moins 30 % des océans d'ici à 2030. Si ma désignation est confirmée, j'aurai pour priorité de continuer à plaider pour qu'un plan de gestion spécifique soit mis en place pour chaque zone marine protégée en haute mer et pour que des ressources suffisantes soient allouées afin de garantir la mise en œuvre effective de ces plans, y compris le suivi et le contrôle de l'application, ainsi que la création de zones marines protégées (ZMP) dans l'océan Austral. Je tirerai également parti de la diplomatie des océans de l'Union pour encourager la ratification et l'entrée en vigueur rapides de l'accord sur la biodiversité en haute mer, qui établit une procédure de désignation des zones marines protégées dans les zones ne relevant pas des juridictions nationales. Mon premier objectif stratégique, si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, sera de contribuer aux efforts diplomatiques visant à obtenir les 60 ratifications nécessaires pour que cet accord entre en vigueur, idéalement à l'occasion de la troisième conférence des Nations unies sur les océans qui aura lieu en juin 2025.

La coopération régionale et internationale est également essentielle pour atténuer les effets de la pollution sur nos mers et nos océans. Je pense qu'il est essentiel que l'Union continue d'être un catalyseur du changement, que ce soit en faisant entendre sa voix et en jouant un rôle déterminant dans les négociations finales du traité mondial de lutte contre la pollution plastique ou en approfondissant notre coopération au niveau régional, notamment dans le cadre des travaux des conventions sur les mers régionales, des organisations régionales de gestion des pêches ou de notre programme de gouvernance internationale des océans.

Enfin, la position de la Commission sur l'exploitation minière des grands fonds marins est définie dans le programme de gouvernance internationale des océans de l'Union. La Commission défend l'interdiction de l'exploitation minière des grands fonds marins jusqu'à ce que les lacunes scientifiques soient adéquatement comblées, qu'il puisse être démontré qu'aucun effet néfaste ne résulte de l'exploitation minière et que, comme l'exige la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les mesures nécessaires à une protection efficace du milieu marin figurent dans la réglementation en matière d'exploitation. Je souscris pleinement à cette position et, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je la défendrai dans toutes les actions de sensibilisation pertinentes au niveau international.